



Changement aux exigences du programme de MDC pour les titulaires d'un diplôme de DCC en médecine de famille

Le Collège royal est heureux d'annoncer un changement aux exigences de participation au programme de Maintien du certificat (MDC) pour les médecins de famille qui ont réussi un programme de domaine de compétence ciblée (DCC) du Collège royal.

Avant, les médecins de famille qui répondaient aux exigences d'un programme de DCC et devenaient titulaires d'un diplôme de DCC (DRCPSC) devaient s'inscrire et verser la cotisation correspondant à la catégorie de DCC ainsi que les droits de participation au programme de MDC du Collège royal, en plus des droits d'adhésion au CMFC et de participation au programme Mainpro+.

Cette double exigence (MDC/Mainpro+) dissuade les médecins de famille de devenir titulaires d'un diplôme de DCC.

Le changement que nous mettons en place découle de vos commentaires. Afin d'appuyer la catégorie des DCC et de promouvoir le statut de titulaire d'un diplôme de DCC, le Bureau de la pratique professionnelle et des services aux membres (BPPSM) a étudié la question et proposé d'éliminer l'exigence de participation au programme de MDC et les droits qui s'y rattachent pour les médecins de famille admissibles au titre de titulaire d'un diplôme de DCC.

Aperçu du changement

Le changement suivant entre en vigueur **immédiatement** :

- **Les médecins de famille non titulaires d'un certificat du Collège royal qui soumettent une demande afin de devenir titulaires d'un diplôme de DCC ne seront pas tenus de participer au programme de MDC du Collège royal et de verser les droits qui s'y rattachent, après avoir confirmé au moyen d'une déclaration leur participation au programme Mainpro+ ainsi que les dates de leur cycle de Mainpro+.**

Prochaines étapes

Nous apportons ce changement dès maintenant. L'Unité des programmes et services aux membres informe directement les titulaires actuels d'un diplôme de DCC touchés par ce changement.

Si vous avez des questions pendant cette période, n'hésitez pas à communiquer avec nous ou avec l'un des responsables ci-dessous :

- Devenir titulaire d'un diplôme de DCC – Christine James (cjames@collegeroyal.ca)
- Réforme du programme de DCC et autres réformes du Collège royal – Linda Rumleski (lrumleski@collegeroyal.ca)